

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190603-2019_06_03_03-DE



(Finistère)

Landéda, le 27/05/2019

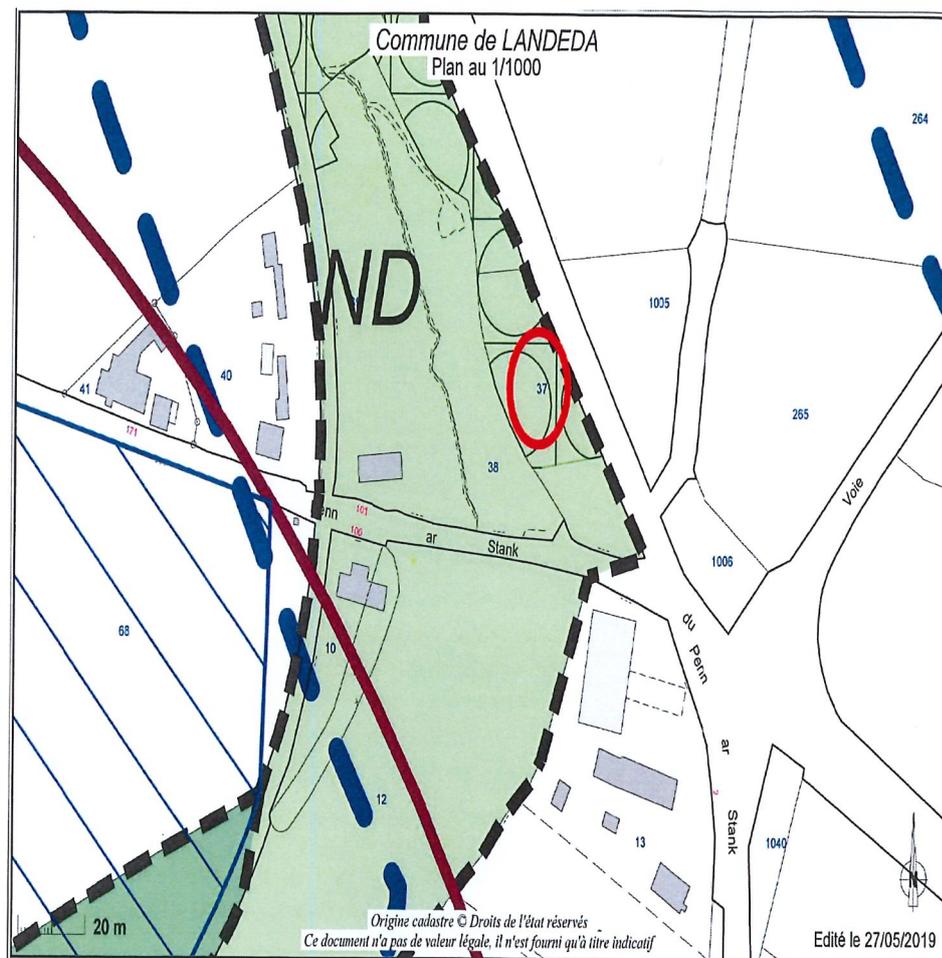
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

CESSION DE TERRAINS

RAPPORT N°03/19-05

Rétrocession d'une parcelle à la Commune

Les conjoints CALVARIN ont fait part de leur souhait de céder la parcelle BR 37 (ex C 272) avec la parcelle BT 30 qui se trouve sur le périmètre du captage de Troménéec pour un montant de 0.30 € / m² soit un montant total d'environ 2530 €. Cette parcelle se trouve dans le secteur de la station d'épuration ; La commission d'urbanisme réunie le 14 mars 2019 est favorable à cette acquisition.



Sur avis de la Commission d'urbanisme, je vous propose donc :

- D'acquérir la parcelle BR37 à Penn Ar Stang ;
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes afférents à ces cessions.

**Délibération du conseil
municipal
N°03/19-05
Réunion du 3 Juin 2019**

CESSION DE TERRAINS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Philippe COAT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Céline PRONOST (procuration à Danielle FAVÉ)
- Alexandre TRÉGUER (procuration à Daniel GODEC)
- Cathy LARIDAN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Christophe CARIOU (procuration à Rachel MARZIOU)
- Philippe MASQUELIER (procuration à Philippe COAT)
- Erwan GUIZIOU (procuration à Anne POULNOT-MADEC)
- Hervé LOUARN.

Isabelle POUILLAIN a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 27 mai 2019,

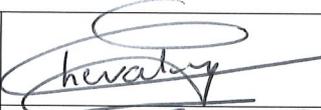
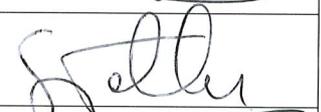
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. THÉPAUT Bernard, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle BR37 à Penn Ar Stang.

ARTICLE 2 Le Conseil municipal autorise Mme le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes afférents à ces affaires.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	Procuration
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procuration
LOUARN Hervé	Absent
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	